

## Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

### Déclaration du Groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La crise sanitaire que nous traversons tout comme le confinement, ont été particulièrement éprouvants pour les personnes en situation de handicap, les aidant.e.s et les accompagnateurs.trices, qui se sont retrouvé.e.s pour beaucoup, livré.es à eux.elles-mêmes. Les inégalités ont été exacerbées et les enfants n'ont pas pu bénéficier du soutien habituel.

Or, comme le montre cet avis, les difficultés ne sont pas exceptionnelles. Elles sont systémiques et présentes à chaque étape du parcours d'accompagnement.

Ce parcours commence bien sûr par la détection du handicap.

Seulement, « détecter » ne suffit pas car l'accompagnement est encore aujourd'hui largement subordonné au diagnostic avéré du handicap. Mais un diagnostic coûte cher, et appelle à un bilan orthophonique, médical et parfois neuropsychologique.

Les structures à même de confirmer le diagnostic sont débordées et proposent donc des délais toujours plus longs. Or, une telle attente peut s'avérer préjudiciable pour l'enfant dont le handicap est susceptible de s'aggraver.

C'est pourquoi le groupe soutient la préconisation qui suggère que l'accompagnement soit déclenché dès qu'il existe une suspicion de handicap. Cela permettra aux parents d'être plus rapidement guidés dans les démarches médicales et financières, et surtout d'être soutenus pour continuer d'assurer le bien-être de l'enfant.

CAMSP, ESMS, CMPP, AESH, SPP... Sont autant de sigles avec lesquels il faut aussi s'accoutumer. C'est un nouveau langage à appréhender, et autant de dispositifs à retenir. Face à ce manque de lisibilité, le groupe apprécie la préconisation 6 qui prône pour un plan d'accompagnement global de l'enfant, géré par un coordinateur unique.

Mais s'il doit être médico-social, l'accompagnement ne doit pas pour autant laisser de côté l'aspect scolaire, qui est un pan important de la vie de l'enfant.

À l'heure du déconfinement, les voix de nombreux parents se sont élevées contre des situations très disparates selon les écoles dans l'accueil, supposé prioritaire, des enfants en situation de handicap.

La triste réalité est que les enseignant.e.s ne sont pas toujours suffisamment formé.e.s pour repérer et soutenir les enfants en situation de handicap, et que les AESH ne bénéficient pas d'une véritable reconnaissance de leur métier. Pourtant ces accompagnant.e.s sont des acteurs et actrices essentiels.le.s dans le parcours scolaire de l'enfant. C'est pourquoi le groupe soutient la préconisation qui appelle à une revalorisation de ces métiers et à l'augmentation du nombre de personnels qualifiés.

Le handicap est la première cause de saisine du Défenseur des Droits. Cette réalité nous impose de repenser l'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans sa globalité afin de lutter contre ces difficultés et contre ces discriminations.

L'avis rappelle avant tout qu'il faut rendre l'accompagnement plus adaptable aux besoins et améliorer la communication entre le domaine médical, social et éducatif, garants d'un meilleur accompagnement pour garantir l'accès aux droits des jeunes en situation de handicap.

Les solutions proposées sont prometteuses, c'est pourquoi le groupe a voté cet avis.